

## SYNTHÈSE DU SOUTIEN À DOMICILE

### Ce que nous révèle la Plateforme de revendications « *Un besoin non comblé est un droit bafoué !* »

#### CE QU'ON NOUS A DIT

« Le soutien a diminué de moitié en 3 ans »  
« Coupure de 75% de mes services sur deux semaines »  
« J'ai besoin de plus d'heures »

« Je dois payer pour les services de soutien civique et autres »  
« Je dépend de mon conjoint à 100% ... l'avenir m'inquiète, car quand il partira, je devrai être placée »  
« Je dépend des aidants naturels pour les courses, le magasinage et autres »

« Le CLSC a décidé que je n'avais plus besoin d'eux même si moi j'en ai besoin »  
« Il est difficile de connaître ses limites et de savoir jusqu'à quand on peut s'occuper d'une personne handicapée à domicile »

#### CE QUI EST DÉMONTRÉ

41% des répondants admis au programme SAD ont mentionné avoir subi des coupures.

47% des répondants mentionnent que lors de l'évaluation de leurs besoins, on tient compte de leurs revenus.

81% des répondants ont mentionné ne pas avoir le choix de la modalité de prestation de services (allocation directe, ESSAD, CLSC).

#### LE SONDEMENT RÉVÈLE QUE...

Concernant les personnes qui ont manifesté des besoins :

- ✓ 22% des répondants mentionnent être soutenus par un membre de la famille en ce qui a trait à l'assistance personnelle.
- ✓ 26% des répondants mentionnent être soutenus par un membre de la famille en ce qui a trait à l'assistance domestique.
- ✓ 90% des répondants mentionnent ne pas recevoir de soutien du réseau des services sociaux en ce qui a trait au soutien civique.

## VOS DROITS

### SAVIEZ-VOUS QUE ...

---

La politique *Chez-Soi le Premier Choix* prévoit l'offre de services suivante :

- ✓ Les services d'assistance personnelle ; les services d'aide domestique ; les activités de soutien civique ; les services de popote, les services d'accompagnement, les visites d'amitié, etc. ; l'assistance à l'apprentissage ; l'appui aux tâches familiales.
  - ✓ Les services aux proches aidants ; le gardiennage ou présence-surveillance ; le répit ; le dépannage ; l'appui aux tâches quotidiennes ; les services psychosociaux.
- 

La *Politique de Soutien à Domicile (SAD)*, s'appuie sur ces principes :

- ✓ La gratuité, notamment en ce qui concerne les services d'aide à la vie domestique et d'assistance personnelle.
  - ✓ Les services à domicile seront offerts à la hauteur de ce qu'il en coûte pour héberger une personne présentant le même profil de besoins dans un établissement public.
  - ✓ Le libre choix entre les différentes modalités de services en SAD.
  - ✓ L'engagement du proche aidant est volontaire et résulte d'un choix libre et éclairé qui doit tenir compte de ses capacités et de ses responsabilités familiales, sociales et professionnelles.
- 

## NOUS REVENDIQUONS

Que l'outil d'évaluation soit adapté aux réalités des personnes handicapées et qu'il fasse ressortir les besoins de la personne dans sa globalité et non seulement sous un angle médical.

---

Que le libre choix soit respecté.

Que la contribution et l'engagement du proche aidant soient reconnus comme étant volontaires et qu'il résulte du libre choix

---

Que soient offerts en amont et au besoin, du répit et du soutien psychosocial aux proches aidants afin de les supporter adéquatement dans leur rôle d'experts.

---

**S'unir pour agir**